

fois, avait pu se jeter dans la place avec une partie de l'armée de secours. Le siège recommença aussitôt, siège long et difficile : la place était forte, et les habitants se défendirent en gens désespérés, qui se souvenaient de l'explosion sanglante du début de la guerre<sup>4</sup>. Quand, après plusieurs mois d'une vaillante lutte, Judacilius vit que l'heure de la capitulation allait sonner, il fit périr dans les tourments tous les habitants suspects de pencher pour les Romains, puis il se donna à lui-même la mort. Les portes de la ville s'ouvrirent, et aussitôt aux massacres exécutés par le fer des Italiques succédèrent les supplices ordonnés par les généraux de Rome : tous les officiers, tous les citoyens notables périrent : le reste, réduit à mendier, fut expulsé, tout le butin, tous les biens demeurant confisqués au profit de l'État.

Prise  
d'Asculum.

Soumission  
des Marses et des  
Sabelliens.

Pendant le siège d'Asculum et après sa chute, de nombreux corps avaient sillonné les pays voisins, les forçant l'un après l'autre à se soumettre. Les Marrucins firent la paix : ils avaient été écrasés à *Teate* (*Chieti*) par Servius Sulpicius. En Apulie, le préteur *Gaius Cosconius* alla prendre *Salapia* [*Salpi*, l'ancien port d'*Arpi*] et Cannes, et assiéger Canusium. Une bande samnite, que conduisait Marius Egnatius, avait marché au secours des Apuliens trop peu belliqueux : elle refoula les Romains d'abord, mais défaite par le préteur au passage de l'*Aufidus* (*Ofanto*), elle perdit son général avec beaucoup d'hommes et dut se réfugier dans les murs de Canusium. Les Romains poussèrent de nouveau en avant : on les vit à Vénusie, à *Rubi*

<sup>4</sup> Depuis, on a trouvé souvent autour d'Ascoli et dans les contrées avoisinantes des balles ou plombs de fronde [*glandes*]. Elles portent souvent le nom de la légion à laquelle appartenaient les frondeurs. Elles portent aussi tantôt des imprécations contre « les esclaves transfuges » [*servi fugitivi peristis*] (ces balles sont romaines) : tantôt des devises, celles-ci, par exemple : « frappe les Picentins » [*feri Pic.*] ou « frappe Pompée » [*feri Pomp.*] (les unes sont italiques : les autres sont romaines). [V. le *Corpus insc. lat.*, p. 189, à la section *glandes Asculanæ*, où M. Mommsen en donne la nombreuse série avec commentaires.]

[*Ruvo*] : ils restaient maîtres de toute l'Apulie. Leur domination se rétablissait en même temps dans la contrée du lac Fucin et du mont Majella, véritable centre de l'insurrection. Les Marses se soumièrent à *Quintus Metellus Pius* et à *Gaius Cinna*, légats de Strabon : l'année suivante Strabon en personne reçut la soumission des Vestins et des Pæligniens (666). La capitale de la révolte, Italia, redevint comme ci-devant le modeste bourg pælignien de Corfinium : les restes du Sénat italique s'étaient sauvés chez les Samnites.

88 av. J.-C.

De son côté, l'armée du sud, sous les ordres de Lucius Sylla, avait aussi pris l'offensive, et envahi la Campanie méridionale occupée par l'ennemi. Stabies est enlevée et détruite par Sylla (30 avril 665) ; Herculanium, par *Titus Didius*, tué lui-même au moment de l'assaut, à ce qu'il paraît (11 juin suivant). Pompéi résiste davantage. Un chef samnite, *Lucius Cluentius*, était accouru pour dégager la place ; il est repoussé par Sylla. Il revient à la charge, comptant sur les hordes gauloises qui ont renforcé son armée ; mais il a eu tort de se fier au courage inconstant de ses peu sûrs alliés ; sa défaite est un désastre ; son camp est pris, et lui-même, s'enfuyant vers Nola, est taillé en pièces avec la plupart des siens. L'armée romaine reconnaissante donna à son général la couronne de gazon [*corona graminea*], insigne rustique à l'usage des camps, et dont se paraît tout soldat qui par sa bravoure avait sauvé une division. Sans s'arrêter au siège de Nola et des autres villes campaniennes que les Samnites tenaient encore, Sylla s'enfonça dans le pays et poussa droit au foyer principal de l'insurrection. *Æclanum* [*Fircenti*, à l'est de Bénévent] est rapidement enlevée et cruellement punie : la peur s'empare de tout le pays hirpin : il se soumet avant que les Lucaniens, qui se mettent en mouvement, aient pu arriver à son secours, et rien n'empêche plus Sylla de monter jusque dans le massif samnite. Il tourne les défilés où les milices

Soumission  
de la Campanie  
jusqu'à Nola.

89.

Sylla dans le  
Samnium.

du pays l'attendaient avec leur chef Mutilus : celles-ci, prises à dos, sont battues, perdent leur camp, et Mutilus blessé s'enfuit à *Æsernia*. Sylla continue ses succès : il arrive devant *Bovianum* [Boiano], la capitale du pays, et la force à capituler, après une nouvelle victoire remportée sous ses murs. La saison avancée seule mit fin à ses exploits.

89 av. J.-C.

L'insurrection  
a partout  
le dessous.

La roue de la fortune avait complètement tourné. Autant au début de la campagne de 663, l'insurrection était puissante, triomphante et en progrès, autant à la fin on la voit partout abaissée et défaits sans espoir de retour. L'Italie du nord pacifiée; l'Italie moyenne rentrée dans la main de Rome le long des rivages des deux mers; les Abruzzes presque en entier soumises; l'Apulie reconquise jusqu'à Vénusie; la Campanie reconquise jusqu'à Nola; le territoire des Hirpins réoccupé, et rompant les communications entre le Samnium et le massif Lucano-Bruttien, les seuls pays s'opiniâtrant encore dans la lutte; tel est le tableau qui s'offre à nos yeux. L'Italie ressemblait à un immense foyer d'incendie non encore éteint : partout des cendres et des ruines, et des lueurs sinistres; puis çà et là des jets de flamme au milieu des décombres : mais partout la République était maîtresse du feu : le grand danger avait passé. Malheureusement, nous ne savons des faits que la surface, et nous ne pourrions dire quelles furent les causes certaines de ces prodigieux et soudains revers. Nul doute que l'habileté de Strabon et plus encore de Sylla, que l'énergique concentration des forces de Rome, et leur attaque vivement conduite n'aient puissamment contribué au résultat. Mais à côté des faits de guerre, il y eut nécessairement aussi l'influence des faits politiques : autrement on ne saurait s'expliquer l'incroyable et soudaine chute de l'édifice insurrectionnel. La loi de Silvanus et de Carbon avait dû, ainsi qu'on y avait compté, fomenter la désorganisation et la trahison dans les rangs de l'ennemi : et, comme il arrive si

souvent, l'insuccès lui-même était devenu une pomme de discorde au milieu des cités mal rattachées entre elles par le lien de la commune révolte. Mais ce que nous voyons nettement (il ne nous en faut pas plus pour constater et les violentes convulsions intérieures, et la dissolution qui avait suivi dans l'État italique), c'est l'acte grave et remarquable accompli par les Samnites : sous l'impulsion, je suppose, du marse *Quintus Silo* qui, dès le début, avait été l'âme de la révolte, et qui, après la capitulation de son peuple, s'était réfugié chez le peuple voisin, ils se donnent à cette heure même une organisation nouvelle, particulière et provinciale, et l'État d'« *Italia* » étant vaincu, ils tentent de continuer la lutte pour leur compte, et sous leur nom de « *Safines* » (Samnites<sup>4</sup>). De la forte citadelle d'*Æsernia*, élevée jadis pour être la Bastille de leurs libertés, ils en font le dernier sanctuaire : ils rassemblent une armée de quelque trente mille hommes de pied et de mille chevaux ; ils la renforcent de vingt mille esclaves affranchis et rangés dans leurs lignes ; ils élisent cinq généraux, dont le premier est ce même Silo, avec Mutilus à ses côtés. Après deux cents ans de silence, on vit avec étonnement se rallumer la guerre du Samnium : le rude et brave peuple, comme au ve siècle de Rome, reprenait les armes, après la chute de la confédération italienne, et tentait d'arracher, seul et de haute lutte, la reconnaissance de son indépendance. Effort héroïque du désespoir et qui ne pouvait aboutir ! La guerre des montagnes pouvait durer quelque temps encore, et faire de nouvelles victimes en Samnium et en Lucanie : la cause de l'insurrection n'en était pas moins irrémisiblement perdue.

Constance  
des Samnites.

<sup>4</sup> A cette époque doivent appartenir les *deniers*, fort rares dans les collections, qui portent en langue osque les mots *Safnim* et *G. Mutil.* : car tant que dura le système fédéral d'*Italia*, nul peuple particulier ne pouvait s'arroger l'attribut de la souveraineté, et battre monnaie en son propre nom.

Explosion  
de la  
guerre avec  
Mithridate.

88 av. J.-C.

A ce moment pourtant, survint une complication grave. Les affaires s'étant embrouillées en Orient, Rome était dans la nécessité de déclarer la guerre à Mithridate, roi du Pont : il fallait, pour l'année suivante (666), envoyer en Asie-Mineure et un consul et une armée consulaire. Si la guerre eût éclaté un an plus tôt, quel immense danger n'eût pas couru la République, ayant alors sur les bras et la révolte de la moitié de l'Italie, et le soulèvement d'une de ses plus riches provinces ! Mais aujourd'hui, la merveilleuse fortune de Rome s'étant encore manifestée par la chute rapide de l'insurrection italienne, la guerre qui commençait en Asie, quoiqu'elle s'ouvrit à l'heure où prenait fin le mouvement des peuples italiens, ne pouvait plus être un danger sérieux, d'autant que Mithridate, dans son orgueil, avait refusé aux Italiens de leur prêter main-forte. Toutefois on ne peut nier qu'il n'y eût là pour Rome un grave ennui. Les temps n'étaient plus où elle menait de front, sans presque s'en ressentir, une guerre en Italie, et une expédition au delà des mers : après les deux années de la lutte marsique, le trésor était déjà à sec, et il semblait impossible de former un nouveau corps d'armée en sus des armées en activité de service. On y pourvut comme on put. On battit monnaie en aliénant comme terrain à bâtir les emplacements demeurés libres sur le plateau et aux alentours du Capitole (I, p. 447) : la vente procura 9,000 livres d'or (2,500,000 *thal.* = 9,375,000 fr.). On ne réunit point une armée nouvelle, mais on donna au corps de Campanie, commandé par Sylla, l'ordre de s'embarquer aussitôt que le permettrait l'état des choses dans l'Italie du sud : les progrès du corps de Strabon dans le nord faisaient entrevoir que ce moment ne serait pas de longtemps différé.

88.  
Troisième  
campagne.

La campagne de 666, la troisième de la guerre, commençait sous les plus favorables auspices. Strabon écrasa du premier coup la dernière tentative de résistance des Abruzzes. En Apulie, *Quintus Metellus Pius*, successeur

de Cosconius et fils du Numidique, comme celui-ci fortement attaché aux principes conservateurs et digne de lui par ses talents militaires, mit fin à la lutte en s'emparant de Venusia, où il fit trois mille prisonniers. Dans le Samnium, Silo avait d'abord reconquis Bovianum : mais il perdit bientôt une bataille qu'il avait voulu livrer au général romain *Mamercus Æmilius* ; et, ce qui était pour la République un succès plus grand que la victoire, son corps fut trouvé parmi les six mille morts que les Samnites laissèrent couchés sur le terrain. En Campanie, les rebelles se virent enlever par Sylla les quelques petites localités qu'ils occupaient encore ; et l'investissement de Nola commença. Enfin le Romain *Aulus Gabinius*, pénétrant en Lucanie, y eut aussi le dessus, d'abord : mais il fut tué à l'attaque du camp ennemi, et *Lamponius*, le chef des insurgés reprit possession presque sans conteste de tout le grand et sauvage massif de la Lucanie et du Bruttium. Un coup de main par lui tenté contre Rhegium est déjoué par le préteur de Sicile, *Gaius Norbanus*. Quoi qu'il en soit, et en dépit de quelques incidents malheureux, les Romains voyaient le but se rapprocher tous les jours. Nola sur le point de tomber, le Samnium épuisé, un corps d'armée nombreux disponible pour la guerre d'Asie : tout allait à souhait, quand soudain un changement inattendu dans Rome rendit à l'insurrection et de l'air et des forces.

A Rome, en effet, régnait une fermentation des plus redoutables. L'attaque de Drusus contre la juridiction des chevaliers, sa chute précipitée sous l'effort de leur parti, et enfin la série de procès ouverte par la loi *Varia*, cette arme à deux tranchants, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avaient semé les plus amères rancunes entre l'aristocratie et ce que j'appelle la bourgeoisie, entre les modérés et les *ultras*. L'événement ayant donné tout à fait raison au parti qui penchait vers un accommodement amiable, on s'était vu forcé, ou à peu près, d'accorder aux fédérés ces mêmes droits que les modérés avaient

Prise  
de Venusia.

Mort  
de Silo.

Agitation  
dans Rome.

Le droit de cité  
aux Italiques.  
Ses  
restrictions.

proposé de leur reconnaître de bonne grâce : mais la concession faite, comme les refus qui l'avaient précédée, avait gardé en la forme ce caractère étroit et jaloux que nous savons. Au lieu de placer toutes les cités italiques sous l'empire d'une égale loi, on n'avait fait que donner à l'inégalité même une expression différente. Sans doute on avait reçu un grand nombre de ces villes dans l'association civique de Rome, mais en attachant une note d'infériorité au titre conféré, mais en plaçant les nouveaux citoyens par rapport aux anciens dans une situation pareille à celle des affranchis vis-à-vis des *ingénus*. A donner le *droit latin* seulement aux villes d'entre le Pô et les Alpes, on excitait, loin de les apaiser, leurs convoitises. Enfin, dans une considérable partie de l'Italie, et non la pire tant s'en faut, toutes les localités reconquises au lendemain de la révolte se voyaient non-seulement exclues, mais leurs anciens traités avec Rome étant tombés par le fait de leur forfaiture, Rome ne leur avait point rendu d'autres chartes écrites : elles ne gardaient que ce qui leur était laissé par grâce et sous clause de bon plaisir<sup>1</sup>. Se voir écarter ainsi

87 av. J.-C.

<sup>1</sup> *Dediticiis omnibus [ci]vita[s] data*, dit Licinianus, à l'année 667 : *qui polliciti mult[a] milia militum via XV... cohortes miserunt* : On retrouve énoncé ici et d'une façon plus précise sous un certain rapport, le fait mentionné d'ailleurs par l'abréviateur de Tite-Live (*epit.* 80) : *Italicis populis a Senatu civitas data est*. Selon le droit public de Rome, les *deditices* sont les étrangers, hommes libres (Gaius, 1, 13-15, 25. — Ulp., 20, 14. 22, 2) devenus sujets romains, sans avoir le *fœdus* ou traité d'alliance. Ils ont la jouissance de la vie, de la liberté, de la propriété : ils peuvent même se constituer en communautés avec leurs règlements propres. Quant aux ἀπολίτες, *nullius certæ civitatis cives* (Ulp., 20, 14. — cf. Dig., 48, 19, 17, 1), ils ne sont que des *affranchis*, assimilés aux *deditices* par une fiction légale (*ii qui dediticiorum numero sunt* ; appelés aussi tout simplement *deditices*, par abus d'expression : mais le cas est rare chez les bons auteurs : Gaius, 1, 12. — Ulp., 1, 14. — Paul., 4, 12, 6), absolument comme les *liberti Latini Juniani*, qui se placent auprès d'eux. Toutefois, ni les Latins, ni les *deditices* ne sont privés de la faculté de se former en cité. Mais au regard de la République romaine, ils sont, à vrai dire, hors la loi, leur *déditition* étant faite sans conditions, selon le droit politique (Polyb., 21, 1 : cf. 20, 9. 10, 36, 2). Et comme toutes les licences, expresses ou tacites, qui leur sont abandonnées ne sont que des *précaires* (*precario*), révo-

du vote politique était chose d'autant plus blessante qu'on savait de reste combien, dans l'état actuel des comices, ce vote était sans valeur : aux yeux de tout homme impartial, quoi de plus ridicule que cette sollicitude affectée pour la pureté immaculée du corps électoral ? Donc, toutes ces restrictions comportaient un péril : elles offraient au premier démagogue venu un moyen tout prêt pour ses ambitions, soit qu'il voulût faire droit aux réclamations plus ou moins justes des citoyens nouveaux, soit qu'il voulût admettre à la cité les Italiques tenus en dehors. Enfin, les demi-concessions faites et les droits si jalousement accordés semblaient encore un don insuffisant aux personnages clairvoyants de l'aristocratie, tout aussi bien qu'aux nouveaux venus ou aux exclus eux-mêmes. Ils déploraient surtout l'absence douloureuse de tous les hommes éminents, envoyés en exil et à la misère par la commission de haute trahison de la loi *Varia*, et dont il était difficile d'obtenir le rappel, condamnés qu'ils étaient, non par la

Conséquences  
des procès  
politiques.

cables à volonté (Appian., *Hispan.*, 44), quelque rigoureuses que puissent être les mesures aujourd'hui ou demain infligées par la République à ses *deditices*, il faut tenir qu'en cela faisant elle ne peut jamais attenter à des droits quelconques en leurs personnes. Cet état hors la loi ne cesse que par la conclusion du pacte d'alliance (Tite-Live, 34, 57). Ainsi, selon les termes du droit public, la *déditition* et le *fœdus* constituent deux extrêmes, exclusifs l'un de l'autre (Tite-Live, 4, 30, 28, 34. — Cod. Theodos., 7, 13, 16, et les notes de Godefroy) : et il en est de même des deux états contraires exprimés par les juristes sous les dénominations de *quasi-deditices* et *quasi-Latins*, les Latins étant les *fédérés* dans le sens éminent. (Cic., *pro Balb.*, 24, 54). Sous le régime plus ancien, il n'y avait pas de *deditices italiques*, à l'exception toutefois des quelques cités qui furent punies, après la guerre d'Hannibal, par la déchéance de leurs traités (II, p. 252, en note : IV, p. 67). Et, dans la loi *Plautia* (664 et 665), les mots : *qui fœderatis civibus adscripti fuerunt* (Cic., *pro Archia.*, 4, 7), comprennent tous les Italiques en thèse générale. Mais comme il n'est pas possible de ne compter que les Bruttians et les Picentins parmi ces *deditices*, qui reçurent après coup (667) le droit de cité, il faut bien admettre que tous les insurgés qui venaient de déposer les armes ou n'avaient pas profité du bénéfice de la loi *Plautia-Papiria*, furent traités comme *deditices* ; ou, ce qui est la même chose, que leurs pactes de *fœdus*, annulés par le fait de la révolte (d'où dans Cicéron, *loc. cit.*, l'expression *qui fœderati fuerunt*), ne leur furent point juridiquement rendus à l'époque de leur soumission.

90 av. J.-C.  
89.

87.

justice populaire, mais par sentence du jury. Faire casser par un second plébiscite judiciaire le plébiscite antérieur n'eût embarrassé personne : mais faire casser un verdict par le peuple eût été d'un funeste exemple aux yeux de tout bon aristocrate. En somme, ni les ultras, ni les modérés ne se montraient satisfaits de l'issue de la crise sociale. Mais nul ne sentait son cœur soulevé par la colère autant que le vieux Marius. Il s'était jeté au plus épais de la guerre avec toutes sortes d'espoirs revivifiés : il en était revenu contre son gré, avec la conscience des nouveaux services rendus et des nouvelles injures subies, avec la conviction amère que, loin d'être redoutable encore à l'ennemi, il avait baissé dans son estime : l'esprit de vengeance, ce ver rongeur qui se nourrit de son propre poison, le mordait au sein. Si incapable ou inutile qu'il se fût montré naguère, il en était de lui comme des *intrus* et des exclus : son nom demeuré populaire en faisait un redoutable instrument dans la main d'un démagogue.

Marius.

Corruption  
de la  
discipline  
militaire.

A ces éléments dangereux de convulsion politique venait se joindre la décadence croissante des mœurs, de l'honneur et de la discipline militaires. Les germes mauvais, apportés dans la légion par les prolétaires incorporés, s'étaient développés avec une rapidité effrayante pendant les guerres démoralisatrices de l'insurrection, où il avait fallu lever tous les hommes valides sans distinction, où la propagande démagogique s'était faite tout à l'aise sous la tente du soldat aussi bien que dans les murs de Rome. Bientôt les conséquences se firent voir dans le relâchement du lien de la hiérarchie militaire. Pendant le siège de Pompéi, le commandant du corps d'investissement, détaché de l'armée de Sylla, *Aulus Postumius Albinus*, consulaire, avait été assommé à coups de pierres et de bâtons par ses propres soldats, qui se crurent un instant trahis et livrés à l'ennemi. Et Sylla, le général en chef, n'avait rien pu contre eux, si ce n'est les exhorter à cacher le souvenir de leur crime derrière leur prouesse en face de l'ennemi.

Les principaux coupables étaient les soldats de la flotte, la pire espèce de soldats, comme on sait. Bientôt leur exemple fut suivi par une division de légionnaires, tirée surtout des rangs de la populace de Rome. Se soulevant à la voix de *Gaius Titius*, triste héros du Forum, elle s'attaqua à Caton, l'un des consuls, qui, par un heureux hasard, échappa cette fois à la mort. Titius fut arrêté, mais non puni. A peu de temps de là, Caton périt dans un combat ; et, à tort ou à raison, je ne le sais, on soupçonna ses propres officiers, et parmi eux *Gaius Marius* le jeune, de l'avoir assassiné.

Comme si ce n'était point assez de la crise politique et militaire, une autre se déclare, et plus terrible encore, dans les choses de l'économie publique. La guerre sociale et les troubles de l'Asie l'ont fait naître : ses premières victimes seront les capitalistes. Incapables de suffire à l'intérêt de leurs dettes, et poursuivis impitoyablement par leurs créanciers, les débiteurs s'étaient présentés devant la juridiction compétente, réclamant du préteur urbain, *Asellio*, tantôt terme et délai pour pouvoir vendre leurs propriétés, tantôt même l'application des anciennes lois oubliées sur les *usures*, et, conformément à une règle de tradition immémoriale, la condamnation du créancier au *quadruple* de l'intérêt illégalement extorqué<sup>4</sup> (II, pp. 52, 78). *Asellio* semblait disposé à faire céder les pratiques du droit existant à la rigueur de sa lettre : il reçut les demandes, et procéda en la forme accoutumée ; sur quoi, les porteurs de créances, irrités, se rassemblèrent dans le Forum, et conduits par le tribun du peuple *Lucius Cassius*, se jetèrent sur le préteur, en train d'accomplir un sacrifice et portant le vêtement religieux, et le tuèrent devant le temple de la Concorde ! Aucune information ne suivit l'attentat (665). Pendant ce temps, les débiteurs exaspérés se disaient qu'il n'y avait de remède aux souffrances de la

Crise  
économique.

89 av. J.-C.

<sup>4</sup> [Cato, *de re rustic. init.*.]

foule « que dans l'établissement de nouveaux livres de « comptes » ; ce qui revenait à dire, dans l'annulation de par la loi de toutes les créances, ou dans la remise totale des dettes. Tous les incidents de la querelle des ordres se reproduisaient : les capitalistes, renouant alliance avec une aristocratie dont l'intérêt était aussi le leur, dénonçaient la guerre et les procès à la multitude opprimée, aussi bien qu'aux hommes du juste-milieu qui auraient voulu l'adoucissement des rigueurs judiciaires. On se retrouvait sur le bord de l'abîme, où, en de telles extrémités, on voit souvent le débiteur désespéré se jeter la tête la première, entraînant le créancier dans sa chute : mais ce n'était plus, comme autrefois, à l'organisme civil et moral d'une grande cité purement agricole que s'attaquait le mal. Aujourd'hui, le déchirement social se faisait au milieu d'une ville, capitale de nombreux peuples. La démoralisation était de celles où princes et mendiants se coudoient, et sur ce théâtre démesurément agrandi toutes les conditions se heurtaient par masses plus compactes, plus abruptes, plus effrayantes ! La guerre sociale avait secoué rudement tous les ferments entassés dans Rome, et préparé une révolution nouvelle. Un hasard amena l'explosion.

88 av. J.-C.

Les lois  
Sulpiциennes.

On était en 666. Le tribun *Publius Sulpicius Rufus* proposa au peuple : de déclarer déchu de son titre tout sénateur qui aurait une dette supérieure à 2,000 deniers (600 *thal.* = 2,250 fr.) ; de rouvrir les portes de la patrie aux citoyens condamnés par le verdict de jurés qui n'avaient point été libres ; et enfin de distribuer les nouveaux citoyens dans toutes les tribus, en même temps que les affranchis y auraient également partout droit de vote. Motions étranges sous certains rapports, tout au moins dans la bouche d'un tel homme ! *Publius Sulpicius Rufus* (né en 630) était redevable de son importance politique, bien moins à son extraction nobiliaire, à ses hautes relations et à sa richesse patrimoniale, qu'à son talent oratoire, par où il surpassait tous ses contemporains : sa voix

Sulpicius Rufus.

124.

éclatante, son geste animé, parfois tirant vers l'action théâtrale, le flot ample et plein de sa parole, entraînaient l'auditeur, même non convaincu<sup>1</sup>. Par ses origines il tenait au parti sénatorial : son premier acte politique (659) avait été une accusation publique portée contre ce *Norbanus* si odieux aux amis du pouvoir (p. 484). Parmi les conservateurs, il avait appartenu à la faction de *Crassus* et de *Drusus*. Pourquoi s'était-il décidé à briguer le tribunat du peuple en 666, abdiquant du même coup sa noblesse patricienne ? Je ne saurais le dire. Mais de ce qu'avec tout le parti modéré, il eut contre lui les conservateurs, qui le qualifiaient de révolutionnaire, il faut se garder de conclure qu'il l'ait été en effet, ou qu'il ait rêvé le renversement de la constitution à l'instar de *Gaius Gracchus*. Toutefois, comme il était le seul parmi les personnages notables du parti de *Crassus* et de *Drusus* qui eût vu passer sur sa tête l'ouragan des procès sortis de la loi *Varia*, il se crut sans nul doute appelé à achever de ses mains l'œuvre de *Drusus*, à mettre fin à l'infériorité civique des citoyens nouveaux ; et pour cela faire, il eut besoin de revêtir l'office de tribun. J'ajoute qu'au cours de ses fonctions, plus d'un de ses actes manifesta des tendances essentiellement contraires à la démagogie. On le vit un jour, interposant son *veto*, empêcher qu'un de ses collègues n'emportât par un plébiscite la cassation des verdicts prononcés aux termes de la loi *Varia*. Un autre jour, quand au sortir de l'édilité, *Gaius Caesar* voulut sauter par-dessus la préture et obtenir le consulat pour l'année 667, évidemment en vue du généralat de l'armée d'Asie, il rencontra dans *Sulpicius* le plus décidé et le plus énergique de ses contradicteurs. Ainsi toujours fidèle à la ligne de conduite de

95 av. J.-C.

88.

87.

<sup>1</sup> [C'est *Cicéron* qui le dit : « *Fuit enim Sulpicius vel maxime omnium, quos quidem ego audiverim, grandis, et ut ita dicam, tragicus orator : vox quum magna, tum suavis et splendida : gestus et motus corporis ita venustus, ut tamen ad forum, non ad scœnam institutus videretur : incitata et volubilis nec ea redundans tamen, nec circumfluens oratio.* » (*Brut.*, 55.)]

Drusus, Sulpicius veut avant tout, chez lui, comme chez les autres, le respect de la constitution. Malheureusement, pas plus qu'il n'a été donné à Drusus, il ne lui sera donné d'unir des éléments absolument inconciliables, et de faire aboutir, en les conduisant par les strictes voies du droit, ses projets de réforme, pour si sages qu'ils soient : ils répugnent trop à l'immense majorité des anciens citoyens ; et jamais ceux-ci ne les accepteraient de leur plein gré. Sulpicius se brouilla avec la puissante famille des *Jules*, à laquelle appartenait *Lucius Cæsar*, l'un des plus influents sénateurs, et le frère de Gaius : il se brouilla avec la coterie aristocratique qui se mouvait dans leurs eaux. Et les rancunes personnelles nées de cette rupture ne contribuèrent pas peu, il faut croire, à pousser l'irascible tribun au delà de son but primitif.

Tendance  
des lois  
Sulpiciennes.

Quoi qu'il en soit, les motions sulpiciennes, par leur nature, ne donnaient point un démenti absolu à ses antécédents personnels, ou à la situation qu'il avait jusque-là occupée au milieu des partis. Établir l'égalité entre les citoyens nouveaux et les anciens, c'était simplement reprendre en partie l'une des propositions de Drusus en faveur des Italiques, et, comme Drusus aussi, ne faire qu'obéir aux prescriptions d'une sage politique. Le rappel des personnages condamnés par les verdicts du jury de Varius portait, il est vrai, atteinte à l'inviolabilité des sentences, inviolabilité dont Sulpicius lui-même s'était fait naguère le champion, mais il profitait aux soldats de son parti, principalement, et aux conservateurs modérés : on conçoit facilement, dès lors, ce changement de conduite chez le fougueux meneur. Entré la veille sur la scène politique, il avait combattu vivement la mesure : puis bientôt exaspéré par la résistance de ses adversaires à tous ses projets, il s'en faisait lui-même le promoteur. Quant à la mesure d'exclusion contre les sénateurs endettés, elle avait sa raison d'être dans la situation profondément ébranlée des fortunes au sein des principales familles,

situation percée à jour durant la crise financière, en dépit des apparences et de l'éclat extérieur. Pour douloureux que fût le sacrifice, il y allait de l'intérêt bien entendu de l'aristocratie, de voir sortir de la Curie (et tel eût été le résultat de la loi Sulpicienne) tous les sénateurs hors d'état de liquider promptement leur passif. On en comptait en effet bon nombre qui, surchargés de dettes, marchaient comme enchaînés à la suite de leurs collègues plus riches, esclaves de coteries qu'il fallait détruire en expulsant toute une foule notoirement vénale. Reconnaissons pourtant qu'à vouloir ainsi nettoyer l'étable d'Augias, Rufus exposait en pleine lumière les vices honteux du Sénat : la mesure était brutale, odieuse ; et il ne l'aurait pas prise en main sans ses démêlés avec les chefs de la faction. Enfin, si par sa motion en faveur des affranchis, il visait à devenir aussitôt roi de la rue, cette motion avait bien aussi ses justes causes, et pouvait d'ailleurs se concilier avec les institutions aristocratiques. Depuis qu'on avait appelé les affranchis au service militaire, n'étaient-ils donc pas fondés à réclamer le vote politique ? Toujours le vote et le service à l'armée avaient marché de pair. Et puis, dans cet abaissement des comices, politiquement annulés désormais, quel grand inconvénient à ce qu'un égoût de plus vint se perdre dans l'immense cloaque ? En admettant tous les affranchis indistinctement à la cité, loin d'accroître les difficultés du gouvernement pour l'oligarchie, on allait en les amoindrissant. Les affranchis, pour la plupart, étaient, de leur fortune et de leurs biens, dans la dépendance des grandes familles : utilisés à propos, ils offraient au pouvoir un levier pour peser plus efficacement sur les élections. Sans doute, comme toute autre faveur politique concédée au prolétariat, la mesure allait à l'encontre même des tendances de l'aristocratie réformiste ; mais pour Rufus elle n'était rien de plus que n'avait été la loi des céréales pour Drusus ; elle était le moyen d'attirer à soi les prolétaires,

de conquérir leur assistance, et de briser avec eux la résistance opposée aux réformes vraiment utiles. Quoi de plus facile à prévoir que cette résistance à outrance ! Il était trop certain que dans leur esprit à courte vue, l'aristocratie et la bourgeoisie manifesteraient après l'insurrection les mêmes stupides jalousies qu'avant son explosion ; et que la grande majorité dans chaque parti, à voix haute ou à voix basse, taxerait de faiblesse inopportune les demi-concessions faites à l'heure du danger, et s'opposerait violemment à toute proposition tendant à les étendre. L'exemple de Drusus avait fait voir ce qu'il pouvait advenir des tentatives de réforme conservatrice avec l'unique appui de la majorité du Sénat. De là l'attitude de l'ami et du partisan de Drusus ; de là chez lui la tentative de donner vie à ses projets pareils, en se mettant en opposition directe avec le Sénat, et en s'aventurant dans la voie des démagogues. Rufus ne prit même pas la peine de gagner les sénateurs par l'appât de la restitution du jury. Il trouvait un plus ferme appui chez les affranchis, et dans la petite armée qu'il traînait à sa suite : au dire de ses adversaires, il disposait de trois mille mercenaires, et d'un « *anti-Sénat* » composé de six cents jeunes gens des hautes classes : avec eux, il se montrait dans les rues et sur le Forum.

Résistance  
du pouvoir.

Émeute.

Ses motions n'en furent pas moins combattues à outrance par la majorité du Sénat. Pour gagner du temps, celui-ci poussa les consuls, Lucius Cornelius Sylla, et Quintus Pompeius Rufus, tous deux adversaires déterminés de la démocratie, à célébrer des solennités religieuses extraordinaires, durant lesquelles les comices ne pouvaient être réunis. Sulpicius, en réponse, suscita une violente émeute où, entre autres victimes, périt le jeune *Quintus Pompée*, fils d'un des consuls et gendre de l'autre. Les consuls eux-mêmes y coururent de grands dangers ; et l'on raconte que Sylla dut chercher asile dans la maison de Marius. Il fallut céder à la force. Sylla se résigna à contremander

les fêtes ; et les motions Sulpiciennes passèrent sans plus d'obstacles. Pourtant leur sort n'était point encore assuré. Si dans la capitale, l'aristocratie avait eu le dessous, et cela pour la première fois, depuis l'ère de la révolution, il y avait en Italie une autre puissance avec laquelle on avait désormais à compter : je veux parler des deux armées nombreuses et victorieuses de Strabon, le proconsul, et du consul Sylla. Les dispositions de Strabon étaient douteuses : mais pour Sylla, quoique dans le premier moment il eût cédé à la violence ouverte, il vivait en entente complète avec la majorité sénatoriale, et de plus, après les fêtes décommandées, il avait aussitôt quitté Rome pour rejoindre son armée en Campanie. Inaugurer la *terreur* avec l'épée des légions, dans une capitale sans défense, n'était pas plus difficile que d'épouvanter un consul désarmé, en le menaçant des gourdins de l'émeute ; et Sulpicius supposait que son adversaire, aujourd'hui qu'il en avait le pouvoir, répondrait à la force par la force, et reviendrait à Rome à la tête de ses légionnaires pour y jeter à bas les conservateurs démagogues avec toutes leurs lois. Peut-être se trompait-il ! Sylla était plus désireux d'aller guerroyer contre Mithridate, qu'il n'avait de dégoût et de haine contre les tumultes de la rue dans Rome. Indifférent d'origine à toutes ces querelles, dans son incroyable nonchalance politique, il ne songeait point très-vraisemblablement au coup d'État que Sulpicius croyait avoir déjà suspendu sur sa tête. Si on eût laissé faire Sylla, Nola, qu'il assiégeait alors, une fois prise, il eût aussitôt embarqué ses troupes et cinglé vers l'Asie. Toutefois, Sulpicius, voulant prévenir le péril, conçut l'idée de lui enlever son commandement. A cette fin, il s'aboucha avec Marius toujours, dont le nom populaire semblait justifier auprès de la foule la motion tendant à lui conférer le généralat en Asie. De plus, grâce à ses talents et à son illustration militaires, il pouvait, en cas de rupture avec Sylla, devenir un solide appui. Non que le tribun se fit

Position  
de Sylla.

Marius  
général en chef  
à la place  
de Sylla.